

## Formation des collaborateurs des abattoirs de volaille sur la protection des animaux

### Justificatif de formation pratique accompagnée: secteur Hébergement

#### Directives

Tous les collaborateurs qui sont en contact avec la volaille de boucherie vivante, resp. étourdie, seront formés conformément à l'ordonnance du DFE sur les formations à la détention d'animaux et à la manière de les traiter. Cette formation comporte une partie théorique et une partie pratique. La formation pratique se fait par tâches spécifiques dans l'établissement sous la conduite de la personne compétente dans l'établissement et dure 12h. La personne compétente de l'établissement documente la formation suivie et notifie les tâches remplies à Aviforum au moyen du présent formulaire.

#### Justificatif des contenus de formation transmis dans le cadre de la formation sur la protection des animaux

Pour Madame / Monsieur .....

Contenu	Date	Durée du travail accompagné
Introduction aux <b>directives internes</b> , aux <b>documents d'accompagnement</b> des animaux de boucherie et connaissances des <b>responsabilités et devoirs</b>		
Manière adéquate de traiter la volaille lors du <b>déchargement et de l'hébergement</b> des animaux		
Connaissances sur la manière de traiter les animaux et <b>exigences des animaux</b> à l'égard de leur environnement		
Manière adéquate de traiter la volaille lors de la <b>sortie des cages et de la suspension</b>		
Total (visé 12h)		

Attestation du supérieur.

Lieu, date

Signature

.....

.....

Veuillez envoyer ce formulaire après l'avoir complété à:

Aviforum  
 Burgerweg 22  
 CH-3052 Zollikofen